

Calais, terre d'expulsions

Les personnes exilées et les associations de Calais sont révoltées suite à l'expulsion de terrain définitive intervenue ce mardi 9 juillet 2019 et dénoncent une nouvelle fois l'inefficacité et l'indignité de la politique anti-accueil exercée par l'Etat, la préfecture et la mairie de Calais.

Un dispositif déloyal, démesuré et intimidant

Le 9 juillet 2019 à sept heures du matin sur les lieux de vie de la zone Industrielle des Dunes de Calais, situé à proximité de l'ancienne "Grande Jungle", l'expulsion des habitant.e.s s'est déroulée sous la pression d'environ cent cinquante membres des forces de l'ordre (gendarmes, CRS, agents de police nationale, agents de la police aux frontières, agents de la préfecture). Il n'a été laissée aucune possibilité aux habitant.e.s de contester les ordonnances d'expulsion et de préparer décentement leur défense : celles-ci ont été affichées en catimini le samedi 6 juillet (alors qu'elles avaient été rendues par le TGI de Boulogne-sur-Mer les 13 Mai, 14 et 28 juin), en français et anglais, langues que maîtrisent peu les concernés.

Le périmètre, mal défini dans les ordonnances d'expulsion, était inaccessible aux observateurs et observatrices. Les membres d'associations et les exilés ont été filmés et photographiés par la police nationale - pratique d'intimidation désormais courante à Calais, comme l'a démontré le rapport d'Amnesty International datant de juin 2019.

Cette opération s'est déroulée dans la confusion, sans permettre aux personnes concernées de comprendre leurs droits. Un habitant dont la tente a été confisquée témoigne: « *Nous sommes des humains, pas des animaux, la France fait partie de la Convention de Genève, c'est un droit pour un réfugié d'avoir un abri, des conditions de vie dignes d'un être humain. Nous aimerions rappeler à la France qu'elle ne doit pas oublier ses engagements* ».

Inefficacité de l'opération et vulnérabilisation des personnes

Médecin du Monde déplore l'absence de diagnostic social et sanitaire en amont de l'expulsion. Un certain nombre de personnes étaient suivies par l'association pour des pathologies chroniques ou des souffrances psychologiques nécessitant un traitement quotidien et un suivi médical régulier. Or, l'expulsion risque d'entraîner une rupture des soins et donc une aggravation des troubles ou des pathologies (parmi ces personnes, des femmes et mineur.e.s avec des soins dédiés).

Six mineurs ont été transportés dans les même bus que les personnes majeures pour une mise à l'abri, alors que l'association Refugee Youth Service en dénombrait vingt neuf sur le site pour lesquels des Signalements envoyés au parquet n'ont trouvé aucune réponse de la part du Procureur de la République.

Près de 400 personnes exilées déclaraient vivre sur ce campement ; 244 tentes ont été confisquées par les forces de l'ordre d'après la préfecture. Or, parmi les personnes majeures, seules 53 ont été transportées vers les Centres d'Accueil et d'Examen des Situations, soit un ratio d'une personne mise à l'abri pour cinq tentes confisquées. 11 ont été personnes placées en rétention après avoir été interpellées sur les lieux de l'expulsion; le contrôle d'identité s'était déroulé de manière systématique et stigmatisante.

Un système d'expulsion constant et déshumanisant

Comment expliquer une telle disproportion entre les moyens mis en œuvre et le nombre insuffisant de personnes effectivement mises à l'abri lors de cette énième expulsion ? C'est que la protection des plus vulnérables et la prise en charge des personnes en errance dans le Calaisis est loin d'être l'objectif réel de l'opération ; elle s'inscrit dans la politique d'invisibilisation, de dispersion forcée et de violence systématique menée à Calais. Cette opération de police a pour seul effet réel de précariser et de vulnérabiliser, toujours davantage. Comme le résumait l'association Utopia56 la veille de l'expulsion : « *Depuis plus d'un an, les expulsions quotidiennes des campements calaisiens, la privation du matériel de première nécessité, les arrestations et mises en rétention administrative s'ajoutent aux violences policières systématiques. Depuis quatre mois, la préfecture cherche à multiplier les expulsions définitives des lieux de vie, provoquant une errance forcée des exilés* ».

C'est pourquoi les personnes exilées et les associations demandent l'arrêt des expulsions de terrain, le respect des droits des personnes migrantes, exilées et réfugiées, ainsi qu'une véritable mise à l'abri inconditionnelle et adaptée à Calais via des travailleurs sociaux et non pas des policiers anti-émeutes.

Depuis février 2016 et le "démantèlement de la Jungle" de Calais, les expulsions n'ont jamais cessé. Selon l'Human Rights Observer, 840 expulsions ont eu lieu à Calais depuis août 2018.

Les habitant.e.s des terrains, Utopia56, La Cabane Juridique, Refugee Infobus, Help Refugees, Human Rights Observers, Salam, L'Auberge des Migrants, Médecins du Monde, Secours Catholique - Caritas France délégation Pas-de-Calais, Refugee Youth Service.